



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 30 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absente : Mme DEQUEANT Marine.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 26/11/2021 - **Date d'affichage** : 26/11/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que dix conseillers sont présents, Madame DEQUEANT Marine est absente.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2021 :

Monsieur le Maire soumet le Compte-Rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

En modification, Monsieur Soyez fait remarquer qu'il convient de préciser : "Monsieur Dupré, Agent à l'APC, sera remplacé lorsqu'il animera les stages sportifs".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 1 (Monsieur Blondiaux) - CONTRE 0

Le stage sportif des vacances de Toussaint s'est bien passé.

L'entreprise SNPC a commencé les travaux d'accès PMR à la salle des fêtes ce matin.

L'agent communal a profité de la location de la minipelle pour creuser le trottoir, rue Haute, pour le coulage de la dalle béton avant l'installation de l'abri bus.

Plusieurs artisans ont été sollicités pour réaliser la dalle béton, mais aucun ne peut intervenir avant le printemps 2022. La possibilité de la faire nous même avec l'employé communal a été

évoqué, mais sa charge de travail est déjà conséquente. Nous relançons les artisans et envisagerons une intervention interne si les conditions et les disponibilités de certains d'entre nous le permettent.

Le défilé Halloween a été apprécié par tous ainsi que la distribution des friandises par la Commune.

La cérémonie du 11 Novembre s'est bien déroulée.

Messieurs Carré et Demailly ont vu pour le rendez-vous avec un responsable de chez VEOLIA et le Président du SIESA. Période très compliquée en cette fin d'année, ils ne sont pas disponibles. Ce sera plutôt en début d'année 2022.

La restauration de la peinture de la salle des fêtes a débuté ce matin également.

La Société LAMBIN a réceptionné le broyeur que la Commune avait commandé il y a quelques mois.

Les dates pour la formation sur l'utilisation du défibrillateur ont été prises : ce sera le 22 et le 29 janvier 2022 suivant la disponibilité des formateurs. Monsieur Soyez a contacté le Lieutenant Tinchon.

2/ Délibération encaissement prêt Caisse d'Epargne :

Les fonds sont arrivés à la Trésorerie. Il convient de prendre une Décision Modificative afin d'inscrire au compte 1641, en recette, le montant du prêt soit 400 000 €.

et en dépense, au compte 2031 pour l'achat de l'immeuble "Au Bleu du Nord" et au compte 2313 pour les travaux à réaliser.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3/ Subvention SCA :

Lors du vote du budget 2021, l'association "Sporting Club Artésien" n'a pas demandé de subvention.

Aujourd'hui, après une année très compliquée, le SCA constate des dépenses toujours présentes et des recettes quasi inexistantes.

L'association a donné le bilan 2021 du 01/01/2021 au 30/09/2021 et sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 2 250 €.

Monsieur Soyez fait la remarque que les comptes ne sont pas assez précis. Il manque également les activités prévues.

Le Club doit rémunérer un contrat d'apprentissage même s'il perçoit une aide de l'Etat.

Monsieur Deladerière constate qu'il n'y a pas de courrier accompagnant la demande. Vu le caractère d'urgence, le bureau aurait pu argumenter.

Il est vrai que la pandémie et les aléas du temps ne jouent pas en leur faveur.

Un complément d'informations sera demandé.

Monsieur Demailly a assisté à la réunion du mardi 23 novembre et confirme les difficultés financières du Club. Des sponsors ont participé à l'achat d'équipements pour les joueurs. Après une saison 2019-2020 écourtée et une saison 2020-2021 quasi blanche, le Club a financé les licences pour tous les joueurs pour l'année 2021-2022 sans cotisations et paye les arbitres officiels.

Les conseillers ne rejettent pas la demande mais attendent les éléments nécessaires pour répondre aux attentes du SCA lors d'une prochaine réunion, à savoir une demande explicite, le bilan financier et le calendrier des manifestations.

4/ Demande de subventions - Parking PMR - Accès cimetière :

Monsieur le Maire et Monsieur Soyez ont rendez-vous avec le Département vendredi 3 décembre à 14h30.

Le devis s'élève à 57 428,34 € HT - La Commune peut prétendre au FARDA 20 % - DETR 25 % - DSIL 25 % - Fonds de concours 10 % et également des amendes de police.

L'étude a été faite. La demande de subventions pour ce projet est proposé à la validation des conseillers.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5/ Terrain de Foot - Mise aux normes terrain de catégorie 6 :

Le montage du projet pour la rénovation du terrain de football est en cours.

Il s'agit d'un projet global, non définitif, qui servira de référence pour les demandes de subventions.

Le devis pour l'aire de jeu est de 351 816,53 € HT.

Le devis pour l'installation de vestiaires est de 294 000 € HT.

Il faut tenir compte de l'assainissement et de l'éclairage pour un coût de 70 000 € HT.

Après les demandes de subvention FARDA - DETR - DSIL - Fonds de concours et acceptation de celles-ci, un avis d'appel à la concurrence sera lancé et un marché avec procédure adaptée sera finalisé.

Les demandes de subventions pour ce projet sont proposées à la validation des conseillers.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 1 (Monsieur Moitrel)

6/ Bons de chauffage :

L'année dernière 13 foyers en ont fait la demande - après étude, il y a eu 4 refus et 9 bénéficiaires.

Cette année, les conseillers se baseront sur le tableau chèque énergie en vigueur.

Les demandes devront être remises à Monsieur le Maire avant le 31 décembre 2021.

7/ Colis de Noël :

81 personnes peuvent prétendre à un colis dont 5 personnes qui sont en Maison.

Le colis compte 15 produits.

Après les visites de Madame Balavoine, Monsieur Deladerière et Monsieur Demailly, 73 fiches de choix nous ont été retournées, seules 3 personnes ne l'ont pas encore fait.

Madame Balavoine et Monsieur Demailly finalisent les commandes.

Madame Balavoine et Monsieur Deladerière réserveront toutes les commandes chez Leclerc.

Messieurs Deladerière et Carré se chargent de la récupération de la commande le jeudi 16 décembre au soir.

La préparation se fera le vendredi 17 décembre par groupe de 2 (Mesdames Balavoine, Dervillers, Messieurs Moitrel, Demailly, Gons, Blondiaux, Carré).

Messieurs Blondiaux et Carré récupéreront les bûchettes à la boulangerie et la viande à la boucherie.

Chaque colis sera présenté dans un sac avec une étiquette nominative.

Le char déambulera à partir de 13h30. Des friandises pour les enfants seront à disposition.

8/ Voeux du Maire :

La date du samedi 15 janvier est retenue. L'organisation se fera suivant l'évolution de la crise sanitaire et les directives de la Préfecture.

9/ Questions diverses :

a) Monsieur Blondiaux interroge sur la refonte qui doit intervenir en 2022. La révision de la liste électorale sera programmée en février 2022 avec la commission.

b) Madame Balavoine demande si le stage sportif des vacances de Noël aura lieu et s'il y a des inscriptions.

Monsieur Soyez fait la remarque du remplacement de l'agent à l'APC.

c) Monsieur Deladerière revient sur les limitations de vitesse à 30 km/h qui ne sont pas respectées. Il convient de solliciter le Département pour de nouveaux contrôles et de voir avec la CCSA pour un radar pédagogique.

d) Monsieur Demailly demande si le siège social du SCA pourrait rester "Au Bleu du Nord".

e) Monsieur le Maire souhaite connaître l'état d'avancement de l'installation des illuminations. Le constat est qu'il a manqué de communication, de préparation et d'organisation, certaines personnes ayant fait faux bond et une météo exécrable n'ont pas permis la mise en place de la totalité des décorations.

De plus, les décorations défectueuses qui ont été renvoyées au fournisseur, nous ont été retournées sans fixations.

f) Monsieur Soyez sollicite une réunion de la commission communication.

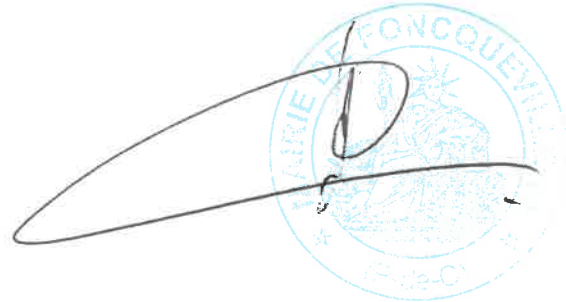
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h03.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 25 janvier 2022 à 19h30.

Fait en mairie, le 03/12/2021

Le Maire

Christophe LAGNIEZ

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE PONCEVILLE" around the top edge and "1920" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sunburst above. The signature is a large, stylized cursive mark that extends across the right side of the stamp.